



# dossier de presse

~ ~ ~

**ALPARC**  
*Le Réseau Alpin des Espaces Protégés*  
*La Rete delle Aree Protette Alpine*  
*Das Netzwerk Alpiner Schutzgebiete*  
*Mreža zavarovanih območij v Alpah*

## SOMMAIRE

<i>ALPARC, Le Réseau Alpin des Espaces Protégés.....</i>	<i>3</i>
<i>Les Alpes en quelques chiffres .....</i>	<i>4</i>
<i>Les espaces protégés alpins .....</i>	<i>5</i>
<i>ALPARC et la Convention alpine .....</i>	<i>6</i>
<i>Les objectifs d'ALPARC .....</i>	<i>6</i>
<i>Les priorités 2007-2012 d'ALPARC.....</i>	<i>10</i>
<i>Les actions d'ALPARC.....</i>	<i>11</i>
<i>Les moyens d'ALPARC.....</i>	<i>12</i>
<i>La structuration d'ALPARC .....</i>	<i>14</i>
<i>Le Réseau des espaces protégés des Carpates.....</i>	<i>15</i>
<i>ZOOM SUR : Le Réseau écologique dans les Alpes .....</i>	<i>16</i>
<i>ZOOM SUR : ViViAlp – Les Alpes vues du ciel... et d'Internet !.....</i>	<i>20</i>

## ALPARC, LE RESEAU ALPIN DES ESPACES PROTEGES

ALPARC, le Réseau Alpin des Espaces Protégés, représente toutes les catégories d'espaces protégés de grande taille (> 100 ha) dans le périmètre de la Convention alpine.

Il permet depuis 1995 un échange intense entre les parcs nationaux et régionaux, les réserves naturelles, réserves de biosphère, zones de tranquillité et bien d'autres formes de protection, ainsi que des organismes et institutions de protection de la nature, des acteurs locaux, des populations et des scientifiques.

### Dates clés :

- 1994 Lancement par la France de l'idée de réalisation d'un réseau international d'espaces protégés alpins
- 1995 Organisation de la Première Conférence Internationale des Espaces Protégés Alpains par le Parc national des Ecrins et création du Réseau ALPARC. Le réseau est animé par une équipe rattachée au Parc national des Ecrins
- 2000 Reconnaissance officielle du Réseau Alpin des Espaces Protégés (ALPARC) comme contribution à l'application de la Convention alpine par les Ministres de l'Environnement des pays alpins
- 2000 Rédaction du règlement intérieur d'ALPARC
- 2002 Conférence des espaces protégés de la montagne européenne, organisée par ALPARC (20 pays représentés)
- 2004 Le Comité Permanent de la Convention alpine charge ALPARC d'une étude sur les corridors écologiques et espaces transfrontaliers
- 2005 ALPARC fête ses 10 ans d'existence
- 2006 Une Task Force Espaces Protégés est installée au Secrétariat permanent de la Convention alpine. Elle prend en charge des tâches de coordination d'ALPARC.
- 2008 ALPARC lance avec d'autres partenaires alpins un grand projet pour la mise en place de corridors écologiques dans le but de constituer à terme un véritable réseau écologique

---

Coordination du Réseau Alpin des Espaces Protégés - ALPARC :

Task Force Espaces Protégés / Secrétariat permanent de la Convention alpine

256, rue de la République Tél. : 0033 / (0)4 79 26 55 00

F - 73000 Chambéry Fax : 0033 / (0)4 79 26 55 01

e-mail : [info@alparc.org](mailto:info@alparc.org) Internet : [www.alparc.org](http://www.alparc.org)

## LES ALPES EN QUELQUES CHIFFRES

- L'Arc alpin s'étend sur 8 pays : l'Allemagne, l'Autriche, la France, l'Italie, la Principauté du Liechtenstein, la Principauté de Monaco\*, la Slovénie et la Suisse.
- Plus de 14 millions d'habitants (3 millions en 1938)
- Superficie de 190 000 km<sup>2</sup>
- 500 millions de nuitées en 2000 : ce qui fait des Alpes la première région touristique du monde.
- Un réseau exceptionnel d'espaces protégés de montagne :
  - 14 Parcs nationaux
  - 70 Parcs naturels/régionaux
  - 300 Réserves naturelles, environ
  - 10 Réserves de Biosphère
  - 3 Sites UNESCO (Patrimoine naturel mondial)
  - 2 Réserves géologiques

Soit un total d'environ 400 espaces protégés (parmi ces catégories les plus importantes).

A cela s'ajoutent encore environ 500 « Protections particulières » (zones de tranquillité, paysages protégés, sites classés, etc.), qui souvent se superposent à des espaces protégés existants.

Ce qui représente donc en tout environ **900 espaces protégés alpins de grande taille** (plus de 100 ha) recensés en 2008, qui recouvrent près de **25% des Alpes** (périmètre de la Convention alpine).

>> Lien : <http://fr.alparc.org/les-alpes>

\* Si les Principautés de Monaco et du Liechtenstein n'ont pas de (grands) espaces protégés à gérer, elles sont cependant très attachées aux problématiques de l'espace alpin et participent activement aux travaux menés dans le cadre de la Convention alpine.

## LES ESPACES PROTEGES ALPINS

Le réseau ALPARC rassemble des espaces protégés variés mais complémentaires, qui définissent ainsi leurs valeurs partagées :

1. **Le territoire !** Nous sommes tous des espaces protégés **ALPINS**. Ce sont **les ALPES** qui nous rassemblent. Nous protégeons et défendons un **patrimoine** naturel, historique et culturel **alpin commun**.
2. **Nos préoccupations**. Nous avons des **enjeux/défis communs** : développement soutenable, protection de la nature, recherche, loisirs et découverte, sensibilisation et éducation, culture.
3. **Notre réseau**. Nous, espaces protégés alpins, nous sommes plus forts ensemble ; par la **coopération** et le **travail en réseau**, nous établissons un pouvoir commun (plus de poids face aux décideurs). Ce réseau, c'est : le **partage** d'expériences, l'**échange** de savoir-faire, des projets en commun.
4. **Nos compétences**. Nous sommes plus efficaces en mettant en commun nos compétences et savoir-faire.
5. **La biodiversité**. Nous conservons la biodiversité sur nos territoires, et nous cherchons à construire un réseau spatial pour connecter nos espaces protégés physiquement dans le but de conserver cette biodiversité.
6. **Notre rôle social**. Outre notre rôle de conservation et de protection, nous avons, ensemble, aussi un rôle important à jouer dans et pour la **société** : à un niveau culturel (conservation du patrimoine), d'**échange social** et tout particulièrement dans la relation ruraux-urbains.
7. **La Convention alpine**. Nous avons un **instrument légal commun** : la Convention alpine, pour mettre en œuvre des politiques et mesures communes.

>> *Lien* : <http://fr.alparc.org/les-espaces-proteges>

## ALPARC ET LA CONVENTION ALPINE

La Convention alpine est un traité international visant la sauvegarde à long terme de l'écosystème naturel des Alpes ainsi que la promotion du développement durable des Alpes, en protégeant les intérêts économiques et culturels des populations qui y habitent et des pays adhérents.

La Convention alpine a été ratifiée par les huit pays alpins : l'Allemagne, l'Autriche, la France, l'Italie, les principautés du Liechtenstein et de Monaco, la Slovénie et la Suisse.

Les actions d'ALPARC s'inscrivent résolument dans le cadre de la Convention alpine et de son protocole d'application. Ces actions sont définies par le Comité de Pilotage International d'ALPARC, constitué de représentants des Espaces Protégés de tous les pays alpins, et ensuite validés par le Comité Permanent de la Convention alpine. ALPARC coopère avec le Secrétariat permanent de la Convention alpine dans tous les domaines concernant les espaces protégés à travers la Task Force Espaces Protégés : le développement de banques de données, d'études et expertises en lien avec les politiques de protection des Alpes. Sa mission fondamentale se réfère à l'article 12 du protocole « Protection de la Nature et Entretien des Paysages » de la Convention alpine :

### Article 12 :

*« Les parties contractantes prennent les mesures adéquates pour établir un réseau national et transfrontalier d'aires protégées existantes, de biotopes et d'autres éléments protégés ou à protéger.  
Elles s'engagent à harmoniser les objectifs et les mesures applicables aux aires protégées transfrontalières. »*

Le but de ce protocole est de renforcer la protection de l'environnement, notamment des espèces, biotopes, habitats et paysages. Pour cela une harmonisation des mesures de protection dans l'ensemble du massif alpin est nécessaire.

>> Liens : [www.alpconv.org](http://www.alpconv.org)  
<http://fr.alparc.org/le-reseau-alparc/alparc-et-la-convention-alpine>

## LES OBJECTIFS D'ALPARC

ALPARC, le Réseau Alpin des Espaces Protégés, a pour objectif les échanges de savoir-faire, expériences, techniques et méthodes entre les gestionnaires d'espaces protégés alpins. Il a également pour but de mener des projets de coopération entre les gestionnaires visant une protection cohérente et un développement soutenable des alpes dans l'esprit de la Convention alpine.

ALPARC soutient la coopération dans le cadre des 3 axes que sont le réseau thématique, le réseau spatial et le réseau de communication :

### - LE RESEAU THEMATIQUE :

Le réseau thématique est la mission première du réseau ALPARC depuis sa création en 1995 : permettre aux personnels des espaces protégés d'échanger sur leurs pratiques, savoir-faire et expériences sur des thématiques communes, à travers toutes les Alpes, au-delà des frontières linguistiques et administratives.

Il vise donc un échange technique régulier entre les gestionnaires d'espaces protégés et aussi d'autres organismes associés, par le biais de conférences, colloques et formations thématiques, d'ateliers de travail et de voyages d'études, ou encore par le biais de publications, recueil de bonnes pratiques et autres supports de communication (Internet/Extranet).

**Le réseau thématique repose sur les Groupes de travail d'ALPARC qui rassemblent du personnel des espaces protégés alpins sur des thèmes de travail communs :**

- Groupe de travail « Grands mammifères et rapaces »
- Groupe de travail « Grands prédateurs »
- Groupe de travail « Habitats »
- Groupe de travail « Tourisme durable, patrimoine culturel et mobilité douce »
- Groupe de travail « Agriculture de montagne et qualité des produits »
- Groupe de travail « Communication commune et éducation environnementale »
- Groupe de travail « Savoir-faire traditionnels et constructions écologiques dans les espaces protégés »
- Groupe de travail « Ressource en eau »
- Groupe de travail « Banques de données et SIG »
- Groupe de travail « Évaluation des services environnementaux et écobilan »

---

Coordination du Réseau Alpin des Espaces Protégés - ALPARC :

Task Force Espaces Protégés / Secrétariat permanent de la Convention alpine

256, rue de la République Tél. : 0033 / (0)4 79 26 55 00

F - 73000 Chambéry Fax : 0033 / (0)4 79 26 55 01

e-mail : [info@alparc.org](mailto:info@alparc.org) Internet : [www.alparc.org](http://www.alparc.org)

Leur nombre évolue selon les besoins. Ces groupes travaillent sur des projets concrets comme la réintroduction ou le monitoring d'espèces faunistiques, la politique d'accueil et la gestion des flux touristiques, la communication commune et la gestion des espaces protégés ou encore sur des mesures contre le réchauffement climatique (mobilité douce, constructions écologiques...) et peuvent donner naissance à des projets internationaux (Life Gypaète, Interreg Habitalp et Alpencom...) ou à des productions communes (expositions itinérantes, outils communs de communication...).

- **LE RESEAU ECOLOGIQUE :**

La création d'un réseau écologique est l'un des principaux objectifs d'ALPARC et de la Convention alpine. Ce réseau pourra se réaliser par la mise en place de corridors écologiques entre les espaces protégés, de mesures contractuelles pour la protection de la nature et un aménagement du territoire durable.

En 2004, le Comité Permanent de la Convention alpine a chargé ALPARC d'élaborer une étude sur les liens nationaux et transfrontaliers existants entre espaces protégés, comme fondement de ce futur réseau spatial. Les résultats de cette étude confirment le grand potentiel des Alpes pour la création d'un véritable „continuum écologique“ qui permettra de contribuer à préserver à long terme l'extraordinaire biodiversité alpine et facilitera la migration des espèces à l'intérieur des Alpes et entre les massifs voisins.

En 2006, la Convention alpine a mis en place un groupe de travail spécifique sur cette thématique : la « Plateforme Réseau Ecologique ». ALPARC, représenté par la Task Force Espaces Protégés, et d'autres partenaires internationaux (CIPRA International; Comité de recherche de la Convention alpine ISCAR, WWF) participent activement à ce processus et ALPARC collabore directement avec les espaces protégés sur place pour la réalisation de ce projet d'avenir. Ce projet est par ailleurs soutenu par une fondation suisse (MAVA).

En 2008, la Task Force Espaces Protégés a lancé ensemble avec la CIPRA International, ISCAR, le WWF et de nombreux espaces protégés un grand projet européen pour renforcer la dynamique autour de la mise en place du continuum écologique (Projet ECONNECT).

## - LE RESEAU DE COMMUNICATION :

ALPARC a aussi pour but de **sensibiliser et d'informer** le public et la population locale sur l'importance du patrimoine naturel et culturel des Alpes et la nécessité de le protéger.

Pour cela, ALPARC et son groupe de travail Communication, avec l'aide de la Task Force Espaces Protégés, ont défini une stratégie de communication commune pour les espaces protégés alpins ainsi qu'une charte graphique pour les outils communs de communication. ALPARC réalise ainsi pour tous les espaces protégés de son réseau différents outils ou actions de communication commune : portail Internet commun ([www.alparc.org](http://www.alparc.org)), publications, expositions itinérantes (Montagnes Mythiques, Retour de la vie sauvage, stands d'information), supports communs de communication pour le grand public (cartes postales, dépliants, etc.) et dernièrement, un outil spectaculaire : le « ViViAlp – Les Alpes vues du ciel », la visite virtuelle des espaces protégés à travers les Alpes, qui est visible depuis 2008 dans de nombreux centres de visiteurs dans les Alpes ainsi que sur Internet via Google Earth (accès par le site [www.alparc.org](http://www.alparc.org)).

>> *Liens :* <http://fr.alparc.org/le-reseau-alparc>  
<http://fr.alparc.org/le-reseau-alparc/nos-objectifs>

---

## LES PRIORITES 2007-2012 D'ALPARC

Les grandes thématiques de coopération et d'échange au sein du réseau pour cette période sont les suivantes :

- **Réseau écologique dans les Alpes**

Participation à la création d'un continuum écologique par la mise en place de corridors écologiques, de mesures contractuelles pour la protection de la nature et un aménagement du territoire durable.

- **Changement climatique et espaces protégés**

Conséquences du changement climatique sur la biodiversité, la gestion de l'eau potable et les activités économiques des espaces protégés.

- **Gestion efficiente des espaces protégés**

Elaboration de méthodes et d'indicateurs pour le monitoring et l'évaluation de l'effectivité des mesures de protection de la nature et d'aménagement durable dans les espaces protégés alpins.

- **Mobilité et espaces protégés**

Participation et recommandations pour une mobilité douce et l'accès aux espaces protégés, y compris pour les personnes à mobilité réduite.

- **Partenariat de montagne : ALPES - CARPATES**

Coopération entre gestionnaires d'espaces protégés alpins et des Carpates sur des thématiques communes (plans de gestion, prédateurs, habitats, NATURA 2000, développement touristique,...).

## LES ACTIONS D'ALPARC

**Réalisation de très nombreuses conférences, colloques, workshops, expositions grand public, publications diverses, banques de données, cartes, voyages d'études, formations, échanges de personnel :**

- Organisation régulière de conférences, rencontres et ateliers de travail thématiques entre les responsables et techniciens des espaces protégés alpins, ainsi que des voyages d'étude et échanges de personnel
- Encadrement de groupes de travail thématiques et participation à la mise en place de protocoles communs d'observation et de suivi des espèces
- Incitation et soutien de projets communs, aide au montage de projets européens et sensibilisation des populations alpines à leur patrimoine naturel et culturel
- Coordination linguistique grâce à une équipe de coordination multilingue et à une équipe de traducteurs et interprètes
- Mise à disposition d'outils de communication et d'échange d'informations (bulletins, dossiers thématiques ou scientifiques, sites INTERNET et EXTRANET, etc.) aux gestionnaires et partenaires
- Développement d'outils de communication destinés au grand public : site Internet, expositions itinérantes, dépliants, document pédagogique, livre sur les contes et légendes, bibliothèque, visite virtuelle des espaces protégés alpins (ViViAlp), etc.
- Mise en place d'outils pour la coordination internationale : banques de données, système d'information géographique sur les espaces protégés alpins, lexique de termes environnementaux...
- Formation des différentes catégories de personnels gestionnaires d'espaces protégés alpins sur des thèmes concernant les espaces protégés et les Alpes.
- Coordination et participation à de grands projets transalpins (coopération territoriale européenne, Convention alpine, programmes de recherche...).

>> Lien : <http://fr.alparc.org/nos-actions>

---

Coordination du Réseau Alpin des Espaces Protégés - ALPARC :

Task Force Espaces Protégés / Secrétariat permanent de la Convention alpine

256, rue de la République Tél. : 0033 / (0)4 79 26 55 00

F - 73000 Chambéry Fax : 0033 / (0)4 79 26 55 01

e-mail : [info@alparc.org](mailto:info@alparc.org) Internet : [www.alparc.org](http://www.alparc.org)

## LES MOYENS D'ALPARC

### Financements

La Task Force Espaces Protégés du Secrétariat permanent de la Convention alpine est soutenue par :

- le Ministère français de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire (MEEDDAT)
- la DIACT (Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires - France)
- et les 2 Régions alpines françaises Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes, pour coordonner ALPARC, le Réseau Alpin des Espaces Protégés, et réaliser les actions de son programme de travail.

Les pays alpins signataires de la Convention alpine et les espaces protégés alpins soutiennent activement et concrètement les actions communes et participent au financement de certaines d'entre elles. L'Allemagne et Monaco soutiennent activement et financièrement les actions sur le réseau écologique et la coopération entre les espaces protégés des Alpes et des Carpates.

Certains espaces protégés appliquent le principe de « co-responsabilité », ce qui signifie qu'ils sont chef de file d'une action, d'un programme ou d'une réalisation du Réseau Alpin des Espaces Protégés. Ils sont dès lors responsables des aspects de coordination, de communication et de financement d'une action particulière ou d'un groupe de travail d'ALPARC.

### Equipe

La Task Force Espaces Protégés assure la mise en œuvre du programme de travail bisannuel d'ALPARC, la coordination et la réalisation de projets communs pour les espaces protégés, l'organisation de manifestations et de rencontres, ainsi que la création et la gestion, avec les partenaires, de publications, expositions et autres outils d'ALPARC.

La Task Force Espaces Protégés prépare également les séances du Comité de Pilotage International d'ALPARC et organise tous les deux ans, ensemble avec un espace protégé partenaire, l'Assemblée Générale de tous les espaces protégés alpins. Pour

---

Coordination du Réseau Alpin des Espaces Protégés - ALPARC :

Task Force Espaces Protégés / Secrétariat permanent de la Convention alpine

256, rue de la République Tél. : 0033 / (0)4 79 26 55 00

F - 73000 Chambéry Fax : 0033 / (0)4 79 26 55 01

e-mail : [info@alparc.org](mailto:info@alparc.org) Internet : [www.alparc.org](http://www.alparc.org)

cela, elle dispose d'une équipe permanente de 5 personnes multilingues et également de contractuels chargés de projets particuliers.

### **Siège**

Les actions d'ALPARC sont coordonnées par la Task Force Espaces Protégés (Secrétariat permanent de la Convention alpine). Elle a son siège dans la Maison des parcs et de la montagne à Chambéry (Savoie / F).

>> *Liens :*     <http://fr.alparc.org/le-reseau-alparc/le-fonctionnement-du-reseau>  
                  <http://fr.alparc.org/le-reseau-alparc/nos-financeurs>

---

Coordination du Réseau Alpin des Espaces Protégés - ALPARC :

Task Force Espaces Protégés / Secrétariat permanent de la Convention alpine

256, rue de la République   Tél. : 0033 / (0)4 79 26 55 00

F - 73000 Chambéry   Fax : 0033 / (0)4 79 26 55 01

e-mail : [info@alparc.org](mailto:info@alparc.org)   Internet : [www.alparc.org](http://www.alparc.org)

---

## LA STRUCTURATION D'ALPARC

Tout espace protégé se trouvant au sein du périmètre de la Convention alpine, ou associé, est de fait membre du Réseau Alpin des Espaces Protégés (ALPARC). Aucune cotisation ou inscription n'est nécessaire, les membres participent plus ou moins activement aux actions selon leurs besoins et centres d'intérêt. Actuellement le réseau compte environ 900 espaces protégés. Leurs territoires couvrent environ 25% de la superficie alpine (dans la limite de la Convention alpine).

Les missions d'ALPARC sont définies par son **Comité de Pilotage International (CPI)** qui se compose de directeurs d'espaces protégés alpins, représentatifs de la diversité et du nombre d'espaces protégés par pays. Il définit les grandes orientations qui régissent le travail international en fonction des priorités et demandes des espaces protégés.

Les décisions fondamentales et le choix des grands thèmes de coopération sont soumis tous les deux ans à **l'Assemblée Générale** réunissant l'ensemble des représentants des espaces protégés alpins.

Le **Comité Permanent de la Convention alpine** valide le programme élaboré par le Comité de Pilotage International.

Des **groupes de suivi nationaux** accompagnent le travail courant de la Task Force Espaces Protégés et aident à la réalisation de projets communs grâce à leurs interlocuteurs dans les pays et régions alpines respectives.

**La Task Force Espaces Protégés**, composée d'une équipe multilingue et formée dans différentes disciplines, assure la réalisation des actions définies pour ALPARC.

ALPARC dispose d'un **Président** ainsi que de deux vice-présidents qui président le Comité de Pilotage International. Ils représentent ALPARC dans les affaires officielles.

>> Lien : <http://fr.alparc.org/le-reseau-alparc/le-fonctionnement-du-reseau>

## LE RESEAU DES ESPACES PROTEGES DES CARPATES

Depuis quelques années, les pays des Carpates ont élaboré une convention internationale assurant la conservation de leur massif, à l'image de la Convention alpine. Les pays concernés sont la République tchèque, la République slovaque, la Pologne, l'Ukraine, la Roumanie, la Serbie et la Hongrie.

Un des éléments centraux de cette convention est la mise en place d'un Réseau d'Espaces Protégés des Carpates selon le modèle alpin (CNPA : *Carpathian Network of Protected Areas*).

ALPARC a contribué de manière très importante à la création du Réseau des Espaces Protégés des Carpates (CNPA). Une série d'actions a été réalisée en collaboration des deux acteurs (colloques, workshops, échange de personnel, création d'outils de communication, élaboration de programmes de travail stratégiques...)

La création officielle de ce Réseau des Carpates a eu lieu en décembre 2006 sur décision de tous les gouvernements des pays des Carpates. Un Comité de Pilotage International élabore ici également un programme de travail et prépare l'Assemblée Générale en collaboration avec d'autres institutions internationales (dont ALPARC).

Les Carpates connaissent de nombreuses thématiques communes aux Alpes quant à la gestion du milieu naturel et du développement durable. Ce fait s'est encore renforcé depuis l'adhésion de quatre de ces pays à l'Union Européenne en mai 2004 (NATURA 2000, etc.). Les deux massifs (Alpes et Carpates) appartiennent à la même région biogéographique européenne et ont une frontière commune.

>> Liens : [www.carpathianparks.org](http://www.carpathianparks.org)  
[www.carpathianconvention.org](http://www.carpathianconvention.org)  
<http://fr.alparc.org/nos-actions/reseau-des-carpates>

## ZOOM SUR : LE RESEAU ECOLOGIQUE DANS LES ALPES

### **Les Alpes - la nature sans frontière ?**

De la côte méditerranéenne du Sud de la France jusqu'à la Slovénie, les Alpes s'étendent sur huit pays et relient l'Europe du Nord et du Sud, ainsi que l'Europe de l'Ouest et de l'Est. Elles abritent une extraordinaire diversité paysagère et naturelle et comptent de ce fait parmi les régions les plus importantes en matière de biodiversité en Europe centrale. La nature, sans frontière, par delà les sommets... du moins au premier abord.

### **Nature en équilibre**

Les paysages des Alpes se caractérisent par une mosaïque d'habitats différents. Prairies, forêts, cours d'eau et milieux ouverts mais également des structures agricoles, comme les bordures de champs, les terrasses et les bocages, sont étroitement imbriqués les uns dans les autres et offrent un espace de vie aux espèces les plus variées.

### **Des habitats interconnectés pour conserver la biodiversité**

Au cours d'un cycle d'une année ou d'une vie, les animaux utilisent différents éléments paysagers comme sites d'alimentation, de repos, de reproduction ou d'hivernage. Lors de leurs migrations ils parcourent de longues distances et doivent alors souvent franchir de nombreux obstacles. La mise en réseau - et donc l'accessibilité - des différents milieux et ressources a donc une influence capitale sur la survie des populations et des espèces.

Une exploitation intensive de la terre par l'homme, surtout dans les vallées, conduit dans les Alpes à un morcellement et à un mitage du paysage toujours plus importants. Le développement des aménagements, les nouvelles infrastructures, l'exploitation agricole intensive et la pression croissante de l'urbanisation font reculer les habitats naturels, les divisent en petites surfaces isolées ou les font complètement disparaître. Lorsque l'espace de vie devient trop petit ou lorsque les connexions entre les différentes surfaces sont interrompues, les chances de survie de nombreuses espèces se dégradent : les petites populations isolées ont une moindre capacité de réaction aux événements environnementaux extrêmes, ce qui peut entraîner l'extinction de certaines d'entre elles. Si plusieurs petites populations sont en relation via des éléments de mise en réseau tels que des corridors, leurs chances de survie sont nettement plus élevées, la disparition de l'une d'elle en un lieu pouvant être compensée par une nouvelle colonisation de populations voisines. Même le risque d'appauvrissement génétique et de dégénérescence par consanguinité peut être nettement réduit grâce à l'immigration (y compris sporadique) d'individus isolés.

Coordination du Réseau Alpin des Espaces Protégés - ALPARC :

Task Force Espaces Protégés / Secrétariat permanent de la Convention alpine

256, rue de la République Tél. : 0033 / (0)4 79 26 55 00

F - 73000 Chambéry Fax : 0033 / (0)4 79 26 55 01

e-mail : [info@alparc.org](mailto:info@alparc.org) Internet : [www.alparc.org](http://www.alparc.org)

## **Mobilité des hommes et des animaux**

Des habitats naturels intacts, bien entretenus et suffisamment grands constituent les zones centrales des réseaux écologiques. Ils peuvent par exemple être reliés entre eux par des « corridors écologiques ».

Les corridors écologiques sont des éléments de liaison généralement linéaires qui permettent à certaines espèces de migrer entre différents milieux et qui garantissent ainsi l'échange génétique entre populations. Ils se composent d'éléments paysagers et de structures de petite taille comme des fossés, des bandes boisées et des lisières de forêts ou des murets en pierre sèche et des clapiers. Des zones d'exploitation agricole ou sylvicole utilisées dans le respect de la nature, ainsi que les biotopes de petite taille bien entretenus, peuvent servir de « biotopes relais » dans de tels systèmes de corridors.

C'est avant tout dans les zones où l'exploitation agricole par l'homme a créé des barrières que des éléments de liaison doivent être conservés ou rétablis. Cela ne doit pas passer par des restrictions et des interdictions, mais bien plus par une utilisation proche de la nature et durable, et cela doit permettre une cohabitation harmonieuse de l'homme et de la nature.

Toutefois, la mise en réseau peut comporter des risques : des espèces endémiques, c'est-à-dire que l'on ne trouve nulle part ailleurs dans le monde, que dans les Alpes, peuvent être mises en danger par des espèces invasives, qui se répandent massivement via les éléments de mise en réseau. La qualité des « corridors écologiques » joue un rôle décisif dans la minimisation de ce risque.

## **Du macro au micro : un travail à différentes échelles**

La mise en réseau des espaces naturels est importante à petite échelle, mais pas seulement. Certaines espèces animales comme le loup, le lynx et l'ours ont besoin d'espaces de vie de très grande surface. Cela vaut également pour les grands ongulés tels que le cerf, ou les rapaces tels que le gypaète barbu et l'aigle royal. Le maintien de ces espèces dans les Alpes requiert une collaboration à l'échelle de l'Arc alpin. Toutefois, c'est avant tout au niveau local que sont mises en œuvre des actions concrètes visant la création de réseaux écologiques.

De vastes phénomènes, comme le changement climatique, prennent de plus en plus d'ampleur et nécessitent la mise au point de stratégies à l'échelle des Alpes. L'instauration d'un réseau écologique peut en être une. La création de moyens de migration grâce à la mise en réseau d'habitats permet aux espèces qui sont touchées par le déplacement des zones climatiques de trouver de nouveaux habitats adaptés et de déplacer leur aire de répartition. Elles peuvent ainsi accroître leurs chances de survie.

## **Contribution des pays alpins à la sauvegarde de la biodiversité mondiale**

Le concept de mise en réseau écologique ne date pas d'hier. Il existe actuellement de nombreux accords, conventions et initiatives dans lesquelles, sans que nous en soyons forcément conscients, nous sommes d'ores et déjà impliqués.

Au plan international, les pays alpins se sont engagés, en signant la Convention sur la diversité biologique, à maintenir et à utiliser de manière durable la diversité biologique. Les zones montagneuses comptant parmi les régions offrant la plus grande biodiversité au monde, les réseaux écologiques sur l'ensemble de l'Arc alpin sont d'une importance particulière pour atteindre ces objectifs.

Les avancées sont plus concrètes au niveau européen : les travaux de mise en place d'un réseau écologique paneuropéen, dans lequel les Alpes jouent un rôle central, vont bon train. Les sites Natura 2000 et Emeraude font partie intégrante de ce projet.

La nature ne reconnaissant pas les frontières nationales, une collaboration internationale en matière de réseaux écologiques est particulièrement importante. Dans les Alpes, les Etats travaillent activement avec des organisations de protection de la nature et des scientifiques dans le cadre de la Convention alpine afin de mettre en place de tels réseaux.

Les espaces protégés des Alpes jouent aussi un rôle particulier. Ce sont souvent les dernières régions de repli de grande superficie pour la flore et la faune et ils constituent ainsi des zones centrales importantes à l'intérieur d'un réseau écologique à l'échelle des Alpes. Afin d'honorer durablement leur mission de protection, des connexions doivent être créées entre eux, de manière à ce que les processus naturels puissent se dérouler sans perturbation.

### **Davantage qu'une « simple » mise en réseau**

Les mesures de mise en réseau n'améliorent pas seulement les conditions de vie de nombreuses espèces animales et végétales. Des espaces naturels et proches de la nature sont également profitables à l'homme.

- Les zones vertes aménagées le long d'un cours d'eau contribuent à une protection efficace contre les inondations ;
- Des portions de rives renaturées font du jogging quotidien ou des promenades dominicales un moment agréable dans un cadre paysager naturel ;
- Les forêts exploitées dans le respect de la nature offrent une protection efficace contre les avalanches ;
- Dans les vallées alpines fortement peuplées, les corridors écologiques, véritables « poumons verts », garantissent une meilleure qualité de l'air et offrent des opportunités attractives de tourisme et de détente ;
- Un paysage très structuré a un impact fort sur le caractère d'une région, comme par exemple les terrasses typiques de régions viticoles ou les haies caractéristiques des paysages bocagers. Leur aspect unique fait partie de l'identité locale et joue un rôle décisif pour le tourisme.

Souvent, l'amélioration du réseau existant ne requiert que des moyens minimes et peut être réalisée conjointement avec d'autres mesures : par exemple, en décalant dans l'année la fauche des bords de

route, on permet aux plantes de se développer au printemps et en été, offrant ainsi de la nourriture aux abeilles et autres insectes.

### Dans les Alpes et au-delà

Dans nos efforts visant à créer des réseaux écologiques dans les Alpes, nous ne devons pas laisser de côté les massifs avoisinants : le corridor Alpes-Carpates revêt par exemple une importance primordiale pour les grands prédateurs. Les connexions avec les régions montagneuses des Balkans et avec la chaîne des Apennins en Italie, ou encore avec le Massif central et les Pyrénées en France ainsi qu'avec le Jura, sont décisives pour la propagation de diverses espèces animales.

>> Liens : <http://fr.alparc.org/le-reseau-alparc/un-reseau-spatial>  
<http://fr.alparc.org/nos-actions/reseau-ecologique-transalpin>  
[www.alpine-ecological-network.org](http://www.alpine-ecological-network.org)

### ECONNECT - « Improving ecological connectivity in the Alps »

Le projet européen ECONNECT a été accepté par les autorités européennes en juin 2008. Il a comme objectif de conserver, de restaurer ou recréer la connectivité écologique dans l'Arc alpin.



L'objectif majeur du projet ECONNECT est de protéger la biodiversité par la mise en place d'un continuum écologique transalpin. Des organisations internationales étroitement liées à la Convention alpine, des institutions de recherche ainsi que des partenaires agissant directement sur le terrain (espaces protégés, administrations locales) se sont réunis dans le cadre du projet pour définir conjointement besoins et demandes existant sur le thème de la connectivité écologique et développer des instruments innovants pour améliorer la connectivité écologique. Des premières actions concrètes sont prévues, dans les 7 régions pilotes du projet, impliquant différents acteurs locaux.

ALPARC à travers la Task Force Espaces Protégés est l'un des 16 partenaires de ce projet pionnier et chef de file du Workpackage 7 qui s'occupe de l'implémentation dans les régions pilotes. Différents espaces protégés d'ALPARC sont également activement impliqués dans ce projet : ils sont au cœur des régions pilotes.

>> Liens : [www.econnectproject.eu](http://www.econnectproject.eu)

---

Coordination du Réseau Alpin des Espaces Protégés - ALPARC :

Task Force Espaces Protégés / Secrétariat permanent de la Convention alpine

256, rue de la République Tél. : 0033 / (0)4 79 26 55 00

F - 73000 Chambéry Fax : 0033 / (0)4 79 26 55 01

e-mail : [info@alparc.org](mailto:info@alparc.org) Internet : [www.alparc.org](http://www.alparc.org)

## ZOOM SUR : ViViAlp – LES ALPES VUES DU CIEL... ET D'INTERNET !

### Un outil innovant

Qui n'a jamais rêvé de voler ? Qui plus est par-delà les sommets des Alpes ?

Nous avons fait appel à la technologie afin de vous offrir la sensation de découvrir les espaces remarquables des Alpes dans la peau du gypaète barbu.

Le ViViAlp est un outil innovant pensé d'abord pour les centres de visiteurs des espaces protégés alpins. C'est une visite virtuelle des Alpes offrant à l'utilisateur un accès ludique à de nombreuses informations éparpillées dans le paysage en 3 dimensions, projeté sur un grand écran. Il est possible soit de voler librement à l'aide d'un joystick, soit de s'aider de l'écran tactile, facile d'utilisation. Plus de 750 points d'intérêt ont été définis sur les thèmes de la protection de la nature, les paysages, la faune et la flore, l'histoire, la population et la culture... Lorsque leur symbole est activé, une fenêtre s'ouvre sur le grand écran, avec un court texte explicatif illustré par une photographie ou une vidéo. Les points d'intérêt existent tous en 5 langues différentes : Français, Allemand, Italien, Slovène et Anglais.

Grâce au ViViAlp, qui rassemble donc des informations sur toutes les Alpes au-delà des frontières, nous espérons offrir à chaque visiteur une vision et une compréhension plus ouvertes et globales du massif alpin, de son patrimoine et de ses enjeux.

### Un projet de longue haleine

Cet outil de communication commune a pu voir le jour grâce au projet ALPENCOM, cofinancé par le fonds FEDER dans le cadre du programme Interreg IIIB Alpine Space. Le travail a débuté en 2005 et le développement de l'outil s'est achevé en 2008, après une phase de test et d'amélioration, puis d'installation des stations dans les différents centres de visiteurs.

La réalisation technique du ViViAlp a été coordonnée par le Parc national Suisse, qui avait déjà une expérience de tels outils puisque une visite similaire était déjà visible dans son centre de visiteurs à Zerne, mais portant uniquement sur le territoire du parc.

Le partenariat (liste des partenaires sur [www.alpencom.org](http://www.alpencom.org)), composé principalement d'une douzaine d'espaces protégés des 6 pays alpins, a donc participé activement à l'encadrement du projet et surtout à la préparation des contenus. Cela n'a cependant pas été sans embûches, tant administratives que techniques, mais la persévérance de tous, la solidarité du groupe de travail et le professionnalisme du Parc national Suisse ont permis de mener à bien le projet.

Cet outil commun a bien entendu pour vocation d'être aussi utilisé par les autres espaces protégés alpins dans leurs propres centres de visiteurs : en effet, cet outil est à la disposition de tous au sein

Coordination du Réseau Alpin des Espaces Protégés - ALPARC :

Task Force Espaces Protégés / Secrétariat permanent de la Convention alpine

256, rue de la République Tél. : 0033 / (0)4 79 26 55 00

F - 73000 Chambéry Fax : 0033 / (0)4 79 26 55 01

e-mail : [info@alparc.org](mailto:info@alparc.org) Internet : [www.alparc.org](http://www.alparc.org)

du Réseau ALPARC, et son contenu est destiné à évoluer afin d'intégrer d'avantages d'aires protégées. Une actualisation est envisagée à moyen terme.

### **Les espaces protégés sur Google Earth**

En 2008, le Parc national Suisse a également créé une adaptation du ViViAlp pour Internet. Cette version en ligne est téléchargeable sur le site ALPARC et à visualiser avec le logiciel Google Earth. Elle comporte également les 750 points d'intérêt illustrés, en 5 langues, et permet ainsi à tous, depuis son propre poste informatique, de profiter du ViViAlp.

>> Lien : <http://fr.alparc.org/ressources/visite-virtuelle-vivialp>

### **ViViAlp est installé dans les sites suivants :**

#### France :

- Maison des parcs et de la montagne, Chambéry
- Maison de la Vanoise, Termignon
- Maison du Parc national des Ecrins, Vallouise

#### Italie :

- Fort de Bard, Musée des Alpes, Val d'Aoste
- Centre d'information du Parc national du Gran Paradiso, Cogne
- Musée des sciences naturelles de Turin
- Maison du Parc naturel Sextner Dolomiten, Haut-Adige, Toblach

#### Autriche :

- Maison du Parc national des Hohe Tauern, Mittersill
- Centre BIOS du Parc national des Hohe Tauern, Mallnitz
- Maison du Parc national des Hohe Tauern, Matrei in Osttirol

#### Allemagne :

- Maison du Parc national de Berchtesgaden, Berchtesgaden

#### Suisse :

- Centre de visiteurs du Parc national Suisse, Zerne

#### Slovénie :

- Centre d'information du Parc national du Triglav, Bled
- Centre d'information du Parc Škocjanske jame, Škocjan